PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Bureau des élections et des associations

Arras, le 20 janvier 2023

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE ANNUELLE DÉPARTEMENTALE
DU JURY D ASSISES POUR L'ANNÉE 2024**

VU le code de procédure pénale, notamment le chapitre III du titre I du livre II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 paru au Journal officiel du 30 décembre 2022 relatif aux chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-10-73 modifié accordant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais

Arrête

ARTICLE 1er : La liste départementale annuelle du jury d'assises pour l'année 2024 comportera 1110 jurés, qui seront répartis par commune ou communes regroupées sur la base d'un juré pour 1300 habitants, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et Mesdames et Messieurs les Maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00